

# REGLEMENT PARTICULIER



Une organisation administrative de l'ASA 91 (affiliée à la FFSA et au Comité du Sport Automobile d'Ile de France) avec l'autorisation du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin, et une organisation technique de la société Forcing et avec la collaboration de l'ASA Militaire.



## ▷ SOMMAIRE ◁

### Page 2

- ▷ Programme - Horaires
- ▷ **Art. 1 P** • Organisation
- ▷ Art. 1.1 P • Officiels

### Page 3

- ▷ Art. 1.3 P • Vérifications
- ▷ **Art. 3 P** • Concurrents et Pilotes
- ▷ Art. 3.1P • Demande d'engagement – Inscriptions
- ▷ **Art. 4 P** • Voitures et Equipements
- ▷ Art. 4.1P • Voitures autorisées

### Page 4

- ▷ Art. 4.2P • Pneumatiques
- ▷ Art. 4.3P • Equipements
- ▷ **Art. 5 P** • Publicité
- ▷ **Art. 8 P** • Réclamations – Appels
- ▷ **Art. 10 P** • Prix

### Pages 5

- ▷ Art. 14 P • Prescriptions Particulières à cette épreuve



- **Ouverture des engagements** : 01 mars 2005
- **Clôture des engagements** : 29 avril 2005 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
- **Vérifications administratives** : 13 mai 2005 à partir de 13h00 à Blessac
- **Vérifications techniques** : 13 mai 2005 à partir de 13h00 à Ars/Blessac
- **Parc fermé** : dans le centre ville d'Aubusson à l'issue des vérifications
- **Première réunion du Collège** : 13 mai 2005 à 18h00
- **Panneau d'affichage officiel** : au PC course
- **Briefings** : à la discrétion de la direction de course
- **Départ de la première étape** : 14 mai 2005 à 10h30 dans le camp de la Courtine
- **Arrivée de la première étape** : 14 mai 2005 à 18h30
- **Départ de la deuxième étape** : 15 mai 2005 à 9h00
- **Arrivée de la deuxième étape** : 15 mai 2005 à 14h00
- **Parc fermé** : 14/15 mai 2005 dans le camp militaire
- **Affichage des résultats** : 15 mai 2005 au PC course
- **Remise des prix** : dimanche 15 mai 2005 à dans le camp militaire

## Art 1P

## Organisation ◀

L'association Sportive Automobile **ASA 91** (organisateur administratif), affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile et au Comité Régional du Sport Automobile d'Île-de-France, et la société **FORCING** (organisateur technique), organisent du 13 au 15 mai 2005, en accord avec le **Comité Régional du Sport Automobile du Limousin** et avec la collaboration de l'ASA Militaire une épreuve nationale **NPEA** dénommée :

### 1ère BAJA de FRANCE

Le présent règlement a été enregistré et approuvé par le comité régional du sport automobile d'île de France en date du / /2005 sous le permis d'organiser N° \_\_ et par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 22/02/2005, sous le permis d'organiser n°68.

L'épreuve se déroulera sur 450 Kms, dont 410 de Kms de spéciales, divisé en deux étapes de 7 spéciales sur un parcours en terre de 60 km.

L'**ASA 91** fera connaître, par des circulaires spéciales, toutes prescriptions qu'elle jugera devoir éditer et que la FFSA aura préalablement approuvée. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par le Collège des Commissaires Sportifs, conformément aux dispositions du Code Sportif International.

### 1.1 P ► Officiels (liste sous réserve de confirmations)

#### COMITE D'ORGANISATION :

- Secrétaires du meeting : Laurence DRONNE, lic n°39826 asa 1422 et Sylvie PERREZ lic n°154219 asa 1422
- Responsable PC Organisation : Thomas CROZIER, lic n° 39822asa 1422
- Responsables équipe technique : Michel GUYON, lic n°51787 asa 1422, Pierre-Louis Puygrenier lic n° asa

#### OBSERVATEUR F.I.A. :

#### OBSERVATEUR F.F.S.A. :

#### DIRECTION DE COURSE :

- Directeur de Course : Gilbert LUCAS, lic n° 12948 asa 1422
- Directeur de Course adjoint : Guy TRONCAL, lic n° 1056 asa 1705
- Directeur de Course adjoint : Nathalie Monzat lic n°
- Secrétariat Direction de Course : Sylvie MONNIER, lic n° asa

#### COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- Président du Collège des Commissaires Sportifs : Jean Claude LABEYRIE, lic n° asa
- Membre du collège des Commissaires Sportifs :
- Commissaire sportif : Jean Michel FILLLOUX, lic n°2347, asa 1706
- Commissaire sportif : Michel VAURIE, lic n°1059, asa 1705
- Secrétariat du Collège des commissaires sportifs : Claudie Sialelli

**RELATIONS CONCURRENENTS** : Catherine MARMILLON, lic n°3820asa 1422

**COMMISSAIRES TECHNIQUES :**

- Commissaire technique responsable : Maurice BAROILLIER
- Commissaire technique : **en cours**

**Responsable des vérifications administratives :**

- Mme L. DRONNE Lic. n° 39826, asa 1422

**Responsable Publicité :**

**Chronométrateur responsable :**

**Responsable des Commissaires :** Alain Bonnaud

**Médecins :** Odile Rosenvald

**Service de Presse :** FORCING

## 1.3 P ► Vérifications

- **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :**
  - Date et horaires : le 13 mai 2005 à partir de 13h00
  - Lieu : Garage Bujon à Blessac

**Nota** : veuillez vous munir de votre passeport technique, fiche d'homologation, casques et combinaisons.

## Art 3P

## Concurrents et Pilotes ◀

### 3.1 P ► Demande d'engagement - Inscriptions

Les demandes d'engagement définitif seront reçues à l'adresse suivante jusqu'au **29 avril** à minuit :

**BAJA de France - Forcing / ASA 91 – BP40 – 91450 SOISY / SEINE**

Les droits d'engagement sont fixés pour un véhicule un ou deux pilotes et co-pilotes (avec la publicité facultative organisation) à 1250 €.

Les droits de réservation sont de 400 € déductibles des droits d'engagements et servent à réserver une place.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits de réservations ou d'engagement.

► **Rappel Licences** : les pilotes doivent être titulaires d'une licence Concurrent Conducteur Nationale (NCC) ou Internationale, en cours de validité 2005. Les pilotes européens titulaires d'une licence nationale peuvent également participer. Les co-pilotes doivent être titulaires au minimum d'une licence Concurrent Conducteur Régionale (RCC) en cours de validité. L'ASA 91 organisatrice est à votre disposition pour effectuer les démarches d'obtention de vos licences dans les meilleurs délais (cotisation annuelle 32€ - ASA91 : tél 01 60 75 71 14).

#### **3.1.10P : Le nombre de voitures admises est fixé à 40.**

La liste des engagés sera établie d'après la date de réception des engagements, le cachet de la poste faisant foi.

Une liste de 5 suppléants sera éventuellement établie.

## Art 4P

## Voitures et Equipements ◀

### 4.1P Voitures autorisées :

- **Groupes T1 (regroupant T1F/T1FIA) :**
  - Classe 1 - 0 / 2500 cm3 (essence)
  - Classe 2 - Plus de 2500 cm3 (essence)
  - Classe D – Diesel
- **Groupes T2 (regroupant T2 F/T2FIA) (essence et diesel) :**

**T2A** : Véhicules prototypes à châssis tubulaires, essence et diesel (ou non admis en T2B) :

- Classe 1 - 0 / 2000 cm3

- Classe 2 - 2000 / 3000 cm3
- Classe 3 - 3000 / 3600 cm3 (essence) et 3000 / 5000 cm3 (diesel)
- Classe 4 - 3600 / 5000 cm3 (admis à participer hors championnat de France)
- Classe 5 - 2000 cm3 / 2 roues motrices

**T2B** : Véhicules prototypes à châssis non tubulaires issus de la série (essence et diesel) et véhicules du groupe T2 FIA :

- Classe 1 - 0 / 2500 cm3
- Classe 2 - 2500 cm3 / 5000cm3
- Classe 3 - Plus de 5000 cm3 (admis à participer hors championnat de France)

**4.2P Pneumatiques** : (conforme à la réglementation technique 2005)

**4.3P Équipements pilotes et coéquipiers** : (conforme à la réglementation technique 2005)

Le port de la combinaison, du casque homologués et des gants sont obligatoires.

## Art 5P

## Publicité ◀

La publicité collective obligatoire est : en cours ; La publicité facultative est en cours.

Les concurrents ont la faculté de refuser cette publicité. Le refus entraînera une majoration des droits d'engagement de 100 %.

La publicité collective obligatoire, non rachetable, sera placée sur le bandeau supérieur des plaques numéro de portière et sera de 14 cm de haut sur 50 cm de largeur. La publicité rachetable sera sur une bande pare soleil de 10 cm de hauteur, placée sur les 2/5<sup>ème</sup> de la largeur de la partie supérieure dans les angles du pare brise de chaque véhicule ainsi qu'une plaque rallye placée verticalement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour quelque raison que ce soit, et devait être annulée à n'importe quelle date, les organisateurs ainsi que leurs partenaires ne pourraient être tenus responsables vis à vis des conducteurs et concurrents et de leurs intervenants et ne seraient tenus qu'au seul remboursement de la participation aux frais perçus par les organisateurs, sans autre indemnité.

## Art 8P

## Réclamations – Appels ◀

Voir prescriptions générales.

Les réclamations devront être présentées à la Direction de course au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats qui seront affichés au PC course (la caution de réclamation sera de 570 € et les droits d'appel de 2500 €).

Les opérations de démontage et de contrôle seront obligatoirement effectuées dans le garage le plus proche au taux de main d'œuvre de 45 €/h.

## Art 10P

## Prix ◀

La distribution des prix aura lieu le Dimanche 15 mai à partir de 17h00

- **Classement général scratch**
  - ▶ 1<sup>er</sup> = un engagement offert à la prochaine édition + coupes
  - ▶ 2<sup>ème</sup> = 500 € + coupes
  - ▶ 3<sup>ème</sup> = 400 € + coupes
  - ▶ 4<sup>ème</sup> = 300 € + coupes
  - ▶ 5<sup>ème</sup> = 200 € + coupes
- **Groupes T1**
  - **Classes 1 / 2 / D**
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 200 € + coupes
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 100 € + coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> = coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> = coupes
- **Groupes T2A**
  - **Classes 1 / 2 / 3 / 4 / 5**
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 200 € + coupes
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 100 € + coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> = coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> = coupes
- **Groupes T2B**
  - **Classes 1 / 2 / 3**
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 200 € + coupes
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 100 € + coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> = coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> = coupes
  - **FÉMININE** (scratch toutes classes et catégories confondues)
    - ▶ 1<sup>er</sup> = 500 € + coupes
    - ▶ 2<sup>ème</sup> = 200 € + coupes

### Les coupes ne sont pas cumulables

1. Seul le montant des deux prix les plus importants (scratch - groupe - classe) sera distribué aux équipes figurant dans le classement général de la 1ère BAJA de France uniquement. Seuls les équipages présents et au complet à la remise des prix pourront prétendre à leurs prix et coupes.
2. le montant des prix sera envoyé aux équipes complètes et présentes à la remise des prix, par courrier (aucun chèque sur place).

## Art 14P

## Prescriptions particulières à cette épreuve ◀

• **Pénalités** : (en dehors des pénalités prévues à la réglementation générale)

- Ravitaillement en carburant d'un véhicule en course, en dehors de la zone autorisée = mise hors course.
- Reconnaissances du parcours = Hors course
- Prises de notes en dehors du cahier officiel : jusqu' à la mise hors course

• **Déroulement de l'épreuve**

L'épreuve se déroulera en deux étapes de 7 spéciales au total.

Samedi : la première étape comportera 260 Kms dont 240 Kms de spéciales divisée en 4 spéciales

Dimanche : la deuxième étape comportera 195 Kms dont 180 Kms de spéciales divisée en 3 spéciales

A l'issue de la première étape un classement scratch sera établi afin de déterminer l'ordre de départ de la deuxième étape.

• **Chronométrage** :

Un départ et une arrivée par spéciale, en cas d'annulation d'une partie de la spéciale, deux postes de chronométrage intermédiaires seront mis en place sur chaque spéciales et serviront soit de temps de passage intermédiaire soit de tronçon de classement.

• **Composition des équipes** :

Chaque équipe sera composée d'un pilote et d'un co-pilote. Le pilote et le co-pilote pourront intervertir leur rôle, à condition que le co-pilote soit titulaire de la licence NCC de pilote, et que l'équipage prenant le départ d'une spéciale la termine avec le même pilote, les éventuels changements de pilote se feront avant chaque départ de spéciale uniquement dans la zone d'assistance.

• **Forfaits de participation**

Les forfaits devront être adressés par lettre recommandée au siège de l'organisation avant le 11/04/05 à minuit, le montant total de la participation aux frais seront remboursé déduit de 15% pour frais de dossier. Après cette date aucun remboursement ne sera accepté. Les remboursements seront effectués à partir du 15 juin 2005.

• **Dépannages - Assistances**:

L'organisation mettra en place à certains points du parcours des véhicules de remorquage chargés de remorquer les véhicules en panne et de les ramener au parc d'assistance. Un véhicule remorqué dans la première étape se verra infligé une pénalité forfaitaire. Il pourra prendre le départ de la deuxième étape du dimanche dans l'ordre de son classement, pénalité comprise, en cas d'æquo le classement du prologue sera juge.

Un véhicule remorqué dans la deuxième étape le dimanche sera mis hors course.

Un véhicule qui d'aventure redémarrerait pendant le remorquage serait ramené à son point de remorquage et se verra infligé une pénalité forfaitaire.

Assistance : un parc d'assistance sera placé de suite après chaque arrivée de la liaison; un temps imparti d'assistance sera accordé à chaque équipe.

A la fin de la première étape un délai d'assistance sera accordé à chaque véhicule et ceci avant l'entrée en parc fermé pour la nuit.

L'assistance extérieure pendant une spéciale ou sur les parcours de liaison entraînera la mise hors course du ou des véhicules assistés.

Seul l'assistance entre véhicules encore en course et avec les moyens embarqués à bord sera autorisée.

• **Communication / Droits / Tournage TV**

Les concurrents, pilotes et co-pilotes donnent à l'organisation tous les droits relatifs à leur participation à la 1<sup>ère</sup> BAJA de FRANCE. Afin de permettre à l'organisateur une totale liberté de mouvements, les concurrents, pilotes et co-pilotes l'autorise, par le fait de leur inscription, à se servir de leurs noms, de leur image publicitaire (véhicules et personnes) pour tout ce qui concerne leur participation à l'épreuve. La prise de vue vidéo/film/photo hors du cadre privé ou familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit sont interdites, sans autorisation écrite de l'organisateur.

• **Contrôles de passage** :

Des contrôles de passage seront mis en place à différents endroits du circuit non mentionnés sur les road book, les numéros des véhicules seront pris à la volée par plusieurs contrôleurs (juges de faits).

• **Parcours / reconnaissances** :

Après chaque spéciale un parcours de liaison devra être effectué dans un temps imparti imposé, afin de se rendre au parc d'assistance et de regroupement avant le nouveau départ, aucun pointage en avance ne seront autorisés au CH d'arrivée de liaison.

Chaque équipe recevra un road book et un carnet de pointage ; la spéciale sera fléchée à certains endroits.

Aucune reconnaissance ne sera autorisée. Il sera remis à chaque équipage, au départ de la 1<sup>ère</sup> spéciale un cahier de prises de notes formellement identifié par l'organisateur. Lors de la 1<sup>ère</sup> spéciale, l'équipage ne pourra détenir à bord et utiliser que ce seul cahier original de prises de notes. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, pourront être effectués à tout moment.

Toute infraction concernant l'usage de ce cahier sera sanctionné jusqu'à la mise hors course de l'équipage.